

Ecole élémentaire Léonard de Vinci SAINT-EVARZEC

conseil d'école du 15/10/2019.

Le conseil d'école s'est réuni le mardi 15 octobre de 17h30 à 19h55 à l'école élémentaire.

A l'ordre du jour :

- Présentation et rôle du conseil d'école.
- Rentrée : équipe pédagogique et éducative et effectifs des classes.
- Points particuliers du fonctionnement de l'école (APC, Enseignement des langues).
- Règlement intérieur de l'école.
- Projets d'école et de classes.
- La sécurité dans l'école : exercices incendie et PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sécurité).
- Travaux, entretien des locaux.
- Questions diverses

Points divers : présentation du personnel périscolaire par Mr Lebeau, directeur du service « enfance - jeunesse », présentation de l'aide aux leçons par Etienne Chéreau.

1 - Présentation et rôle du conseil d'école.

Le conseil d'école est un lieu d'échanges entre tous les membres de la communauté éducative. Il est constitué pour une année scolaire. Il est présidé par la directrice et il réunit tous les partenaires de l'école : Inspecteur de l'Education Nationale, enseignants, représentants de la municipalité, représentants des parents d'élèves, Délégué Départemental de l'Education Nationale. Toute personne pouvant apporter un avis éclairé peut se voir également invitée.

Tous les problèmes de la vie de l'école y sont évoqués : le règlement intérieur, les rythmes scolaires, le restaurant scolaire, la garderie, la santé, l'hygiène et la sécurité dans l'école, toutes questions portant sur le bien-être des enfants à l'école.

2 - Présentation de l'équipe pédagogique :

Deux nouveaux enseignants interviennent cette année à l'école : Sandra Grandmaison assure le $\frac{1}{4}$ temps parental de Sandrine Daoulas le lundi et Franck Dubois assure la décharge de direction en CM2 le jeudi. Françoise Blin, et Mélanie Halleguen et Elodie Le Bris, AESH (Accompagnantes d'élèves en situation de handicap) travaillent auprès de 6 élèves de l'école en CE1, CE2, CM1 et CM2.

- | | |
|------------------------------|---|
| ➤ Classe CP 26 élèves | ➤ Classe de CM1 25 élèves |
| ➤ Classe de CE1 26 élèves | ➤ Classe de CM1/CM2 23 élèves |
| ➤ Classe de CP/CE2 21 élèves | ➤ Classe de CM2 28 élèves. |
| ➤ Classe de CE2 26 élèves | TOTAL : 175 élèves (dont 3 enfants du voyage) |

3 - fonctionnement de l'école.

Pas de changements au niveau des horaires de l'école. Pour rappel : 8h50 - 12h ; 13h45 - 16h35.

La surveillance est assurée 10 minutes avant le début des cours, donc à partir de 8h40 le matin et de 13h35 sur la pause méridienne.

Les APC (Activités pédagogiques complémentaires) sont placées de 16h35 à 17h05 les lundis et jeudis. Sur la 1^{ère} période, 3 familles ont refusé car les enfants prennent les transports scolaires.

Les enfants sont pris en petits groupes de 5 enfants au maximum (3 ou 4 la plupart du temps) pour renforcer la maîtrise de la langue essentiellement.

L'enseignement de l'anglais est assuré pour tous les niveaux, du CP au CM2

Il est assuré : en CP et CP/CE2, par Aurore Le Meur, en CE1 et CE2 par Christelle Tymen, en CM1 par Sandrine Daoulas, en CM1/CM2 et en CM2 par Philippe Augereau (pour 45 minutes par semaine)

En CM1/CM2 et en CM2 les élèves bénéficient aussi de 45 minutes hebdomadaires d'allemand. A leur entrée au collège, on leur proposera s'ils souhaitent intégrer la filière bilangue allemand-anglais.

L'école est en double sectorisation : donc les élèves qui le souhaitent peuvent faire le choix d'une classe bilingue anglais-espagnol au collège de la Tourelle.

QUELQUES RAPPELS

- Les **absences** doivent être signalées le plus vite possible, par mail ou par téléphone.
- Au niveau de la sortie : les enfants doivent rester dans la cour de l'école lorsqu'ils attendent leurs parents pour être sous la surveillance des enseignants. S'il reste des enfants à 16h45 ou 17h10 après les APC), ils sont pris en charge par le personnel de mairie.
- Les enfants prenant habituellement les transports scolaires et ne pouvant, à l'occasion, pas le prendre doivent prévenir les services compétents de la mairie.

5- Règlement intérieur de l'école.

Le règlement intérieur a été distribué aux membres du conseil d'école pour lecture.

MODIFICATIONS APORTEES :

Le titre 1 « admissions et inscriptions » est modifié : L'instruction étant obligatoire pour les enfants français et étrangers des deux sexes à compter de la rentrée scolaire de l'année civile où l'enfant atteint l'âge des trois ans (articles L. 131-1 et L. 131-5 du code de l'éducation), tous les enfants concernés doivent pouvoir être admis à l'école.

Les responsables de l'enfant doivent se présenter à la maison de l'enfance (service de la mairie de St-Evarzec) pour l'inscrire à l'école. Cette inscription se fait sur présentation par la famille d'une fiche d'état civil ou du livret de famille, du carnet de santé attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication. Le maire délivre alors un certificat d'inscription.

Le titre 5 5.1. Dispositions générales

La surveillance des élèves, durant les heures d'activité scolaire, doit être continue et leur sécurité doit être constamment assurée, en tenant compte de l'état et de la distribution des locaux ainsi que du matériel scolaire et de la nature des activités proposées. Le service de surveillance est réparti entre les maîtres en conseil des maîtres de l'école. Le tableau de surveillance est affiché dans l'école.

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) se déroulent les lundis et jeudis pendant 30 minutes après la classe de l'après-midi.

5.2. Le service de surveillance

De 8h50 à 12h et de 13h45 à 16h35, l'enfant est placé sous la surveillance des enseignants y compris pendant le temps des récréations. L'accueil des élèves est assuré par les enseignants de service 10 minutes avant l'entrée en classe (de 8h40 à 8h50 et de 13h35 à 13h45)

A l'issue des classes du matin, et de l'après-midi la sortie des élèves s'effectue respectivement sous la surveillance d'un animateur communal ou sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires. Si l'élève est inscrit à un service d'accueil périscolaire, de restauration scolaire ou de transport, il est pris en charge par un animateur communal.

Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent.

Le règlement est soumis au vote des membres du conseil d'école pour approbation. Le règlement est approuvé à l'unanimité.

Le DDEN demande à ce que la directrice ait une aide administrative au vu de la charge de travail. Le conseil d'école approuve la proposition à l'unanimité moins une voix.

6 - Les projets des classes et/ou de l'école :

Toutes les classes :

Rencontres chorales au Nautile en mai 2020.

Des rencontres athlétisme seront normalement remises en place, selon les modalités de cette année : rassemblement de 6 classes maximum en même temps sur le stade de Bréhoulou, rencontres sur 2 journées.

Préparation d'un spectacle d'école autour du thème des pirates et de la mer.

Pour toutes les classes, l'idée est d'emmener les enfants voir des spectacles, être spectateur avant d'être acteur.

Travail avec une intervenante du conservatoire de Fouesnant, Virginie Rivoal pour 5 classes de l'école : CP/CE2, CE1, CE2, CM1 et CM1/CM2.

Intervention d'un chorégraphe, Sergio Argiolas, pour 3 classes de l'école (danse de création)

Ecriture d'une histoire qui sera la trame de notre spectacle, travail en chorales.

Cycle 2

▪ dans le cadre de la liaison avec la grande section : spectacle de Noël en maternelle pour les élèves de CP (17 décembre), Chasse au trésor prévue le 14 novembre dans la cour de l'école, fête du printemps, $\frac{1}{2}$ journée d'intégration en CP pour les élèves de GS le 23 juin, sous forme d'ateliers tournants.

▪ 3 séances de cinéma pour chacune des 4 classes de cycle 2 (CP, CP/CE1, CE1, CE2)

▪ Piscine du CP au CE2 en deux groupes : les classes de CP/CE2 et CE2 actuellement les vendredis après-midis jusqu'au 6 décembre (9 séances). / les classes de CE1 et CP à partir du 13 décembre également les vendredis après-midis (9 séances).

▪ Séances d'escrime pour les CE2 au 2^e trimestre

Cycle 3

Intervention d'un architecte et d'un paysagiste du CAUE : l'idée est de repenser la cour de récréation. Les services techniques ont été contactés et verront dans quelle mesure ils pourront nous aider.

Pour les CM2, des sorties axées sur les liens avec le collège :

▪ Participation au cross du collège Kervihan (il a eu lieu le 15 octobre)

▪ journée de découverte du collège, les modalités ne sont pas encore définies et seront retravaillées en conseil école-collège.

7 - La sécurité à l'intérieur de l'école

- EXERCICE INCENDIE : le 1^{er} exercice de l'année s'est déroulé correctement, en 1'41" le 12/09/19
- PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS) : Exercice « intrusion » sera effectué le jeudi 17 octobre. Chaque classe doit rester dans sa salle, cachée, dans le silence. La situation est expliquée aux enfants en fonction de leur âge.
- Deux PPMS ont été rédigés : un PPMS intrusion et un PPMS risques majeurs.

8- Travaux

Une des portes du fond de la classe de CP/CE2 va être changée aux vacances d'automne. Il faudrait encore voir s'il y a moyen d'améliorer l'étanchéité de la porte d'entrée et de la porte de secours de cette même classe, afin d'en améliorer l'isolation.

Un vidéoprojecteur doit être changé dans la classe de CP/CE2 : c'est de la compétence de la Communauté de commune, la demande est lancée depuis longtemps.

Une partie des pelouses sera refaite au cours des vacances d'automne (toutes les pelouses, sauf celle au fond de la cour où il y a un talus en raison du projet de réaménagement de la cour avec le CAUE)

Le rehaussement des grillages au niveau des deux portillons de la cour va être chiffré.
Certains sols sont très abîmés : la mairie a demandé un chiffrage. D'abord il va y avoir un nettoyage approfondi aux vacances d'automne avec un lustrage.
Certaines peintures (quelques classes et le grand couloir principal) ont besoin d'être refaites.
Le seuil de l'Algeco s'affaisse.

Points divers :

1. Mr Lebeau directeur du service enfance jeunesse de la mairie présente la réorganisation des services : les parents sont ainsi informés des personnes à contacter en fonction de leurs besoins.
2. Problème d'eau au restaurant scolaire : quelques enfants ont fait des concours « celui qui boit le plus », sans que les animateurs aient pu s'en rendre compte. Suite à cela, une information leur a été donnée par les animateurs et par les enseignants sur les risques liés à une surhydratation, des mesures temporaires ont été prises (les enfants étaient servis au verre). Les carafes ont été remises sur les tables avec une vigilance accrue.
3. Mr Lebeau fait un listing des différents « incidents » sur le temps périscolaire. Les parents demandent à être avertis rapidement si leurs enfants sont concernés : cependant, étant donné qu'il y a une coordination entre les services périscolaires, les élus et l'équipe pédagogique, l'information peut parfois être différée. Un travail de collaboration entre enseignants et animateurs est mis en place (et poursuivi) depuis 2 ans.
4. Comment communiquer plus facilement entre les différentes parties : conseil école, parents, mairie, service scolaire ... proposition de mettre un résumé du CE sur le site de l'école, un mot sera mis dans les cahiers, avec l'adresse mail du groupe des parents élus.
5. Mme Simonou a présenté l'association d'aide aux leçons qui a été créée. Le dispositif pourra commencer à la rentrée de janvier. Il manquerait encore 2 bénévoles. 2 créneaux pourraient être proposés. La structure pourra être évolutive.